



DÉPARTEMENT
**MEURTHE
& MOSELLE**
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AUX SOLIDARITÉS
POLE RESSOURCES

**ARRETE N°308 - 2021 - DGA SOLIDARITES / POLE RESSOURCES – PORTANT
DESIGNATION DES MEMBRES TEMPORAIRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION
ET DE SELECTION D'APPEL A PROJET SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL DE L'APPEL
A PROJET POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL
ET D'UN SERVICE EDUCATIF DE PLACEMENT A DOMICILE ADOSSE A LA MECS**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-1 à L313-8 relatifs à l'appel à projet et les articles R313-1 et suivants relatif à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R133-3 et R133-4 ;

VU la circulaire N°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU les arrêtés n°353-2019 – DGA Solidarités et n°293-2021 - DGA Solidarités portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social sous compétence exclusive du président du conseil départemental ;

VU l'arrêté n°78-2021 portant calendrier prévisionnel 2021 des appels à projet sociaux et médico-sociaux relevant du Département de Meurthe-et-Moselle dans le domaine de la protection de l'enfance ;

VU l'avis d'appel à projet pour la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de 21 places et d'un Service Educatif de Placement à domicile (SEPAD) de 14 places adossé à la MECS en date du 15 avril 2021 ;

SUR PROPOSITION de madame la directrice générale adjointe aux solidarités ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée sous l'autorité exclusive du Président du conseil départemental de Meurthe-et-et-Moselle est complétée par des membres concernés par l'appel à projet concernant la création d'une MECS et d'un SEPAD comme suit :

MEMBRES CONCERNES PAR LES APPELS A PROJET DU DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	
Membres avec voix consultative	Titulaires
Personnalités qualifiées dans le domaine de l'appel à projet correspondant	M. Bruno MANIERE Protection Judiciaire de la Jeunesse
	M. Jean-Pierre WEILAND représentant les services de l'Etat
Représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant	Mme Stéphanie REINBERGER
	Monsieur Alpha BAH
Personnels des services techniques, comptables ou financiers en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant	Mme Géraldine GENTET Directrice Enfance Famille et Santé Publique
	Mme Fanny PRONO Directrice du REMM
	Mme Agnès MEJEAN Responsable Pôle Ressources DGA Solidarités
	Mme Valéria FOURNIER Responsable Unité Tarification Pôle Ressources Solidarités

Article 2 : Les membres de la commission siègent à titre gratuit.

Les membres de la commission concernés par l'appel à projet concernant la création d'une MECS et d'un SEPAD sont désignés pour la durée de sélection et d'instruction de l'appel à projet précité.

Article 3 : Les membres de la commission d'information et de sélection ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à une affaire inscrite à l'ordre du jour.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la directrice générale des services départementaux, monsieur le directeur général adjoint aux solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et notifié aux intéressés.

NANCY, le **01 SEP. 2021**

La présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Chaynesse Khirouni